

Questionnaire de la consultation en ligne à l'intention des acteurs du secteur culturel

[Download PDF version](#)

logo

OBJET DE LA CONSULTATION

Nous sommes heureux de vous inviter à participer à cette consultation publique menée par la Commission européenne (Direction générale de l'éducation et de la culture) sur le futur **programme Culture de l'Union européenne pour après 2013** (ci-dessous «*nouveau programme Culture*»).

Le programme Culture actuel

Le [programme Culture 2007-2013](#) est un programme de financement de l'Union européenne qui propose plusieurs types de soutien au secteur culturel dans 35 pays:

- coopération culturelle entre pays européens;
- festivals;
- traduction littéraire;
- subventions diverses de fonctionnement à des opérateurs culturels européens.

Le programme est **ouvert à tous les opérateurs culturels de tous les sous-secteurs culturels** (à l'exception du secteur audiovisuel, qui bénéficie du programme européen MEDIA). Sa durée est de sept ans (2007-2013) et son budget total est de 400 millions d'euros.

Contexte de la consultation

La Commission européenne organise une consultation publique sur le futur programme Culture de l'Union européenne, qui remplacera le programme actuel dès 2014. Elle prévoit d'adopter, dans le courant du deuxième trimestre 2011, un projet de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un nouveau programme Culture pour après 2013. Ce nouveau programme contribuera à la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie «[Europe 2020](#)» pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La présente consultation a pour objectif de recueillir les avis des citoyens, des organismes publics et privés, des pouvoirs publics locaux et régionaux, des ministères et des acteurs du secteur de la culture, dans l'Union européenne et les pays tiers, en ce qui concerne les objectifs, les activités et les types de soutien prévus par le nouveau programme. Pour en savoir plus sur les grands enjeux du secteur culturel en Europe, veuillez [cliquer ici](#).

Cette consultation porte particulièrement sur les objectifs et activités du programme. Il est à cet égard nécessaire d'évaluer dans quelle mesure les objectifs et les lignes d'action du programme devraient être revus à la lumière des circonstances actuelles, afin de garantir qu'ils soient aussi pertinents, clairs et précis que possible.

La Commission européenne souhaite également recueillir des avis en ce qui concerne les aspects de gestion du programme. Bien que ceux-ci aient fait l'objet d'une importante simplification au cours de l'exécution du programme actuel, la Commission et son agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», responsable de la gestion courante d'une grande partie du programme, examineront toute proposition de simplification supplémentaire.

Informations pratiques

La consultation est ouverte **jusqu'au 15 décembre 2010**. La participation est tout à fait libre.

Les contributions reçues seront publiées sur internet avec la mention de l'identité de leur auteur, sauf si ce dernier s'oppose à la publication de ses données personnelles au motif qu'elle porterait préjudice à ses intérêts légitimes. Dans ce cas, la contribution pourra être publiée en préservant l'anonymat de son auteur.

Remplir le questionnaire ne devrait pas prendre longtemps. En cas de **problème**, écrivez-nous par [courriel](mailto:EAC-Culture-Europe@ec.europa.eu) à l'adresse suivante: EAC-Culture-Europe@ec.europa.eu

Cette consultation ne constitue pas une position officielle de la Commission européenne; elle est destinée à stimuler le débat avec les parties concernées et les citoyens. Elle ne préfigure aucunement la forme ou le contenu d'une proposition ultérieure de la Commission européenne.

Merci pour votre participation à cette consultation.

SECTION 1: QUELQUES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Veillez préciser les informations suivantes à votre sujet ou à propos de votre organisation. Vous nous aiderez ainsi à analyser au mieux les réponses à cette consultation.

1.1 Veuillez indiquer vos nom et prénom. (obligatoire)

1.2 Veuillez indiquer votre adresse électronique. (obligatoire)**1.3 Dans quel pays êtes-vous établi? (obligatoire)****1.4 Aviez-vous déjà entendu parler du programme Culture 2007-2013 de l'Union européenne? (obligatoire)**

Oui Non

1.5 Votre organisation ou vous-même avez-vous bénéficié d'une aide au titre du programme Culture 2007-2013? (obligatoire)

Oui Non

1.6 Votre organisation ou vous-même participez-vous déjà à des activités de coopération transnationale dans le domaine culturel? (obligatoire)

Oui Non Je ne sais pas

1.7 Dans quel secteur culturel votre organisation ou vous-même travaillez-vous? (obligatoire)**1.8 En quelle qualité participez-vous à cette consultation? (obligatoire)**

1.10a Quelle est la taille du service culturel de votre organisation? (obligatoire)

Moins de 11 salariés

1.10b Quelle est la catégorie de votre organisation? (obligatoire)

Association culturelle sans but lucratif

1.10c Répondez-vous pour le compte d'une organisation représentative du secteur culturel? (obligatoire)

Oui

Non

1.10d Votre organisation représente-t-elle des particuliers ou des organisations? (obligatoire)

Organisations et particuliers

1.10e Combien de membres votre organisation représente-t-elle? (obligatoire)

Moins de 100 membres directs

SECTION 2: OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis sur les objectifs du nouveau programme Culture. Le programme actuel met l'accent sur la promotion de la mobilité transnationale, la circulation des œuvres et le dialogue interculturel, au moyen de la coopération culturelle transnationale. Ces objectifs doivent être revus à la lumière de l'évolution du contexte mondial. Le nouveau programme sera probablement axé sur trois ou quatre grands objectifs. Nous vous présentons ici une liste des types d'éléments susceptibles d'y figurer. Tous les objectifs proposés ici ne pourront pas constituer des priorités; veuillez donc réfléchir tout particulièrement aux objectifs qui sont les plus importants pour votre organisation ou vous-même.

2.1 Estimez-vous nécessaire l'existence d'un programme européen spécifique en matière de culture? (obligatoire)

Oui

2.2 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre les objectifs suivants?

Défense et promotion de la diversité culturelle et linguistique (obligatoire)

Dans une mesure modérée

2.3 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Promotion de la circulation transnationale des œuvres et des produits culturels (obligatoire)

Dans une mesure modérée

2.4 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Élargir l'accès au patrimoine et aux œuvres culturelles de l'Union européenne (obligatoire)

Dans une faible mesure

2.5 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Œuvrer au développement professionnel et au renforcement des capacités des artistes et des opérateurs culturels dans un contexte international (obligatoire)

Dans une importante mesure

2.6a Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Promouvoir la coopération culturelle avec des opérateurs de pays tiers (obligatoire)

Dans une importante mesure

2.6b La coopération avec les pays tiers devrait-elle être restreinte à certains pays seulement, ou une approche plus vaste serait-elle préférable? (obligatoire)

Approche plus vaste

2.7 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Promotion du développement urbain et régional grâce à la culture (obligatoire)

Dans une importante mesure

2.8 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?

Élargir l'accès et la participation aux activités culturelles pour les groupes défavorisés (obligatoire)

Dans une importante mesure

2.9 Souhaitez-vous faire part de vos observations sur les objectifs du futur programme Culture? (facultative)

Le futur programme Culture devrait avoir pour objectif premier de renforcer la dimension culturelle de l'UE, notamment en s'inscrivant de manière prioritaire dans la stratégie UE 2020.

SECTION 3: ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis quant aux types d'activités qui devraient être soutenus. Toutes les activités proposées ici ne seront pas nécessairement soutenues; veuillez donc réfléchir tout particulièrement à celles qui sont les plus importantes pour votre organisation ou vous-même.

3.1a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Développement des compétences professionnelles des artistes ou d'autres professionnels de la culture dans un contexte international

(obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.1b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

3.2a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Réseaux internationaux d'échanges d'expériences et de pratiques (apprentissage et guidance entre pairs) (obligatoire)

Dans une importante mesure

3.2b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Ces échanges sont essentiels pour la constitution d'une culture professionnelle commune, et pour faire avancer les conditions de production culturelle par des échanges d'expérience. Il s'agit de reconnaître la richesse des expérimentations en cours sur le territoire

3.3a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Partenariats pluridisciplinaires entre institutions artistiques et entreprises destinés à améliorer les compétences entrepreneuriales des artistes ou des professionnels de la culture travaillant dans un contexte international

(obligatoire)

Dans une importante mesure

3.3b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Pour démocratiser l'architecture, il est nécessaire que les institutions artistiques et culturelles s'emparent de la question urbaine pour faciliter la participation active des citoyens au devenir de leur environnement, en particulier leur cadre de vie.

3.4a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Création de nouvelles œuvres et productions par des opérateurs de plusieurs pays travaillant ensemble (obligatoire)

Dans une faible mesure

3.4b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

La coproduction existe déjà dans de nombreux champs culturels, qui relèvent de l'initiative et de la responsabilité des acteurs culturels locaux.

3.5a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Développement d'un espace propice à l'expérimentation, à l'innovation et à la prise de risque dans le secteur culturel

(obligatoire)

Dans une importante mesure

3.5b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Pour atteindre les objectifs de la stratégie UE 2020, il est indispensable de rendre possible et soutenir toute expérimentation qui pourrait aboutir à des solutions soutenables, économiques, participatives, facteur de socialisation. Dans le champs de

3.6a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Développement de contenu culturel numérique innovant, numérisation de contenus et création de plateformes numériques pour la distribution et l'exposition des œuvres (obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.6b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Dans la mesure où une telle action pourrait favoriser une démocratisation et une participation accrue des citoyens aux projets urbains en cours.

3.7a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Activités culturelles favorisant la sensibilisation au patrimoine européen commun

(obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.7b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

La sensibilisation au patrimoine existe déjà dans beaucoup d'États. Elle devrait s'accompagner d'une perspective d'un patrimoine "actif", c'est-à-dire permettant de développer de nouvelles activités et de s'inscrire dans la dynamique contemporaine du territoire.

3.8a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Mesures d'incitation pour les artistes se produisant en dehors de leur pays
(obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.8b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

La Plateforme sur le potentiel des industries culturelles et créative a proposé un réseau d'agences culturelles européennes pour soutenir l'export et les échanges internationaux dans les grandes régions du monde.

3.9a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Échanges transnationaux d'objets d'art et d'autres œuvres (obligatoire)

Je ne sais pas

3.9b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

3.10a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Financement d'entreprises ou d'organisations culturelles et créatives qui favorisent le développement des artistes et de leurs œuvres dans plusieurs pays européens, en vue tout particulièrement de promouvoir la diversité culturelle (obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.10b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Dans le domaine de l'architecture, la diversité culturelle est le moteur d'une diversité urbaine et territoriale.

3.11a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Soutien permettant aux artistes et aux opérateurs culturels de franchir les obstacles à la mobilité transnationale (obstacles juridiques et administratifs, par exemple) (obligatoire)

Dans une importante mesure

3.11b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Le Programme Culture pourrait permettre de surmonter les obstacles juridiques des professionnels liés à la Directive Service.

3.12a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Traduction d'œuvres de fiction dans plusieurs langues (obligatoire)

Je ne sais pas

3.12b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

3.13a Dans quelle mesure les aides à la traduction littéraire devraient-elle également couvrir d'autres frais, tels que l'achat des droits, les coûts de publication, la traduction des résumés et d'autres activités promotionnelles? (obligatoire)

Je ne sais pas

3.13b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

3.14a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Festivals ayant une dimension et une visibilité européennes importantes, présentant des œuvres et des artistes de portée européenne

(obligatoire)

Dans une mesure modérée

3.14b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

3.15a L'Union européenne soutient déjà des prix européens dans les domaines de l'architecture contemporaine, du patrimoine culturel, de la littérature et de la musique contemporaine. Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Nouveaux prix européens dans le domaine de la culture (obligatoire)

Dans une importante mesure

3.15b Dans quel(s) secteur(s) culturel(s) faudrait-il introduire de nouveaux prix européens? (facultative)

3.15c Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Les prix européens devraient s'accompagner d'un véritable suivi des équipes sélectionnées, par exemple, faciliter l'accès à la commande publique, organiser des rencontres avec des commanditaires potentiels et le secteur privé...

3.16a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les éléments suivants?

Initiatives médiatiques assurant une visibilité aux thèmes et projets culturels européens (obligatoire)

Dans une importante mesure

3.16b Souhaitez-vous préciser votre réponse? (facultative)

Dans le domaine audiovisuel, un bon exemple a été la série "architectures" diffusée sur Arte, qui présentait de manière très pédagogique des œuvres, contemporaines ou non, en expliquant notamment le processus de création et l'importance du contexte.

3.17 Souhaitez-vous faire des observations sur les activités prévues par le futur programme Culture? (facultative)

Nous sommes très favorables à l'inscription de l'architecture dans d'autres programmes européens, comme cohésion, recherche, entreprise...

SECTION 4: TYPES DE SOUTIEN PRÉVUS PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis quant aux types de soutien qui devraient être proposés. Nous indiquons ici les types de soutien déjà proposés par le programme Culture, mais vous pouvez, si vous le souhaitez, également suggérer d'autres éléments.

4.1 Le programme Culture soutient actuellement les partenariats de coopération entre opérateurs culturels (à hauteur de 50 %).

Ce taux de 50 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement européen de projets de coopération? (obligatoire)

Non: l'UE devrait financer davantage de projets, mais à un taux moins élevé

4.2 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'Union européenne couvrent actuellement 80 % des coûts de fonctionnement de certaines organisations à l'échelon européen (ambassadeurs culturels, réseaux de représentation, plateformes de dialogue structuré).

Ce taux de 80 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement

d'organisations à l'échelon européen? (obligatoire)

Non: l'UE devrait financer davantage d'organisations, mais à un taux moins élevé

4.3 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'UE à des organisations sont dégressives, c'est-à-dire que leur montant est réduit d'année en année.

Dans quelle mesure la dégressivité constitue-t-elle un problème pour les opérateurs culturels? (obligatoire)

Dans une importante mesure

4.4 Quels problèmes votre organisation rencontre-t-elle du fait de la dégressivité? (facultative)

4.5 Pourriez-vous suggérer d'autres moyens spécifiques de simplifier les procédures de candidature et la gestion du nouveau programme? (facultative)

Plus de souplesse dans la réalisation budgétaire du projet, possibilité d'avoir un interlocuteur pour préparer la candidature en vue d'une meilleure synergie avec les thématiques européennes

4.6 Comment la diffusion des résultats des activités financées au titre du nouveau programme pourrait-elle être soutenue? (facultative)

Efforts soutenus après des médias et de la presse (par ex. coorganisation de conférence de presse avec les organismes soutenus), rôle de coordination entre les organismes soutenus et les États-Membres (faciliter les prises de contact)

4.7 Souhaitez-vous faire part de toute autre observation sur les types de soutien prévus par le nouveau programme Culture? (facultative)

Jusqu'à présent, les industries créatives (notamment l'architecture, une des premières d'Europe) n'ont pas bénéficié d'une grande attention. Le soutien du programme ne prend pas nécessairement la forme de subvention directe mais plutôt de mesures d'accompagnement et d'accès

[SOUMETTRE](#)